

COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) et sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Par arrêté du 14/06/2016, le maire de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
À cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Roger FARJOT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Monsieur Patrick DECOLLONGE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS du **31/08/2016 au 03/10/2016** aux jours et heures habituels d'ouverture (soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; le mercredi de 8h30 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 11h30).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie le **31/08/2016 de 9h00 à 12h00**, le **03/09/2016 de 9h00 à 12h00**, le **08/09/16 de 14h00 à 17h00**, le **21/09/16 de 17h00 à 20h00**, le **24/09/16 de 9h00 à 12h00**, le **03/10/16 de 9h00 à 12h00**. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (01990), Place de l'Hôtel de Ville.

Cet avis est affiché à la mairie et sur divers panneaux d'informations (place des Jeux de Boules, le Chemin Rouge, passage Cottard Jossierand) et peut être consulté sur le site Internet de la commune : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête (dans le rapport de présentation).

Au terme de l'enquête, l'élaboration du plan local d'urbanisme et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Marcel LANIER